

MODALITÉS D'UNE INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE POUR UNE LICENCE PROFESSIONNELLE À L'IUT RCC

→ Rentrée des LP à partir du lundi 3 septembre 2018 (voir dates sur <http://www.iut-rcc.fr>)

IMPORTANT : cette procédure ne concerne que les inscriptions pour la formation initiale.

Les inscriptions pour la formation en alternance se feront uniquement sur rendez-vous.

Pour une inscription en formation continue (concernant les demandeurs d'emploi et les salariés) vous devez prendre contact avec le service de la formation continue : fc-iut-reims@univ-reims.fr

→ **Si vous êtes déjà étudiant inscrit à l'URCA en 2017/2018**, vous devez vous connecter sur votre bureau virtuel, dans l'onglet « Scolarité » puis dans la rubrique « Réinscriptions 2018/2019 »

→ **Si vous n'êtes pas étudiant à l'URCA**, vous vous inscrivez sur [le site des inscriptions en LP](#)

Les inscriptions par internet auront lieu du 10 au 20 juillet et du 20 août au 20 septembre 2018.

IMPORTANT : avant votre inscription à l'IUT, vous devez obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Etudiante et de Campus destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Selon votre situation, vous devez vous en acquiescer par un paiement de 90 euros ou par exonération, si vous êtes boursier. Pour obtenir votre attestation, vous devez vous inscrire à **partir du 1^{er} juillet 2018** sur le lien suivant : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

A noter : en cas de non paiement en ligne, un chèque bancaire (ou postal) du montant indiqué sur le récapitulatif à l'ordre de l'Agent comptable de l'URCA, portant au dos vos nom, prénom et diplôme devra être envoyé à : IUT RCC Scolarité Chemin des Rouliers CS 30012 51687 Reims Cedex 2

En cas d'impossibilité d'inscription par internet, vous devrez prendre contact avec le service scolarité au **03.26.91.30.02** qui vous fixera un rendez-vous **du 10 au 20 juillet et à partir du 20 août** pour une inscription qui se fera à l'IUT RCC chemin des Rouliers à Reims, avec les pièces indiquées ci-dessous.

Documents à déposer en ligne à partir du mardi 10 juillet 2018 :

- Photo d'identité *
- Copie de votre carte vitale *
- Copie de votre carte nationale d'identité *
- Copie de votre relevé de notes du Baccalauréat *
- Copie de votre relevé de notes du diplôme de 1^{er} cycle (BTS, DUT, L2) *
- Copie de votre attestation de recensement ou journée d'appel de préparation à la défense *
- Copie de votre attestation d'acquiescement de la CVEC (voir procédure à suivre ci-dessus)
- Copie de votre attestation d'assurance responsabilité civile (délivrée par votre assureur)
- Copie de la notification de l'attribution conditionnelle du CROUS (si vous êtes boursier)

* **Ces documents ne concernent pas les étudiants déjà inscrits à l'IUT en 2017/2018**

En l'absence de l'un de ces documents, votre inscription ne sera pas validée.